

<b>DEPARTEMENT</b>
VAL D'OISE
<b>ARRONDISSEMENT</b>
ARGENTEUIL
<b>CANTON</b>
TAVERNY
<b>COMMUNE</b>
BESSANCOURT

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Liberté - Egalité - Fraternité**

**N°256/2025**

**Arrêté portant attribution de délégation de fonction à Madame Marie-Christine  
DUPREZ PANNETRAT – Conseillère Municipale**

La Maire de Bessancourt,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18, conférant au Maire le pouvoir de déléguer sous sa surveillance et sa responsabilité une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mai 2020 constatant l'installation de Madame Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT en qualité de Conseillère municipale,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation à Madame Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT en qualité de Conseillère municipale,

**ARRETE :**

**Article 1 :** En application de l'article L2122-18 du code général des collectivités territoriales, Madame Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT, Conseillère municipale, est déléguée aux solidarités et au logement :

- Les relations entre la ville et le centre communal d'action sociale, ainsi que les autres institutions, pour la mise en œuvre des politiques sociales
- La politique d'accès au logement et les relations entre la ville et les bailleurs sociaux
- La politique d'accueil des gens du voyage sur la commune
- La politique en faveur des personnes les plus en difficultés
- La politique en faveur des personnes âgées et les animations intergénérationnelles
- L'emploi, l'insertion et la formation professionnelle
- La politique en faveur des personnes handicapées
- L'animation des équipes du CCAS en lien avec le directeur

**Article 2 :** La délégation susvisée sont données sous la surveillance et la responsabilité de la Maire et sont révocables à tout moment. , Madame Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT rend compte à tout moment et sans délai de toutes les décisions prises dans le cadre des présentes délégations de fonctions.

**Article 3 :** Madame la Directrice Générale des Services et Madame la Trésorière Principale sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise,
- Madame la Trésorière Principale

Notifié à l'intéressé, inséré dans le recueil des actes administratifs et affiché aux lieu et place ordinaires.

Fait à Bessancourt, le 6 octobre 2025

Nathalie DERVEAUX



Notifié le : 6/10/2025

Signature de l'intéressé :

Affiché le : .....

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy- Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*